

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUDRECIEUX

**Séance du 06 février 2017**

**Date de Convocation :**

Le 30 janvier 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil dix-sept, le sixième jour du mois de février, à vingt heures trente minutes, **le Conseil Municipal** de la commune de Coudrecieux, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Coudrecieux, sous la présidence de **Monsieur Laurent GOUPIL**, Maire.

**Étaient présents** : M. GOUPIL Laurent, M. EPINEAU Jean-Luc, M. CUREAU Gilbert, Mme PILET Florence, M. HAMELIN Fabrice, M. CHANTEPIE Mickaël, M. DREUX Patrice, Mme MARIS Corine, M. CHAMBRIER Thomas, M. RICAUX Damien, Mme PECATTE Charlotte, M. MIARD Marcel (*arrivé à 20h45 au 7<sup>ème</sup> objet*).

**Étaient absents excusés** : Mme DEROUINEAU Christine (procuration à M. GOUPIL Laurent), Mme CHEVEREAU Annette (procuration à M. MIARD Marcel).

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance** : Mme PILET Florence

## **ORDRE DU JOUR**

- Validation du Compte-Rendu du Conseil du 12 décembre 2016,
- Approbation du schéma de mutualisation intercommunal,
- Cimetière : complément de travaux pour la reprise de concessions
- Délibération pour créance éteinte d'un montant de 237.00€
- Projet de stèle commémorative
- Point sur le dossier école et autorisation au maire à signer les documents inhérents aux demandes de subventions
- Validation de l'agenda Accessibilité
- Renouvellement de la convention avec la société Inovalys (analyse cantine)\*
- Dématérialisation des Cartes Nationales d'Identité (mise en place d'un espace numérique mairie)
- Travaux école (Marché A Procédure Adaptée) : Décision de relance des lots infructueux
- Informations diverses,
- Questions Diverses

Monsieur le Maire souhaite informer les membres du conseil, que le dernier Conseil Municipal en date du 23 janvier 2017 est invalide du fait du défaut d'affichage de la convocation.

### **1er Objet : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2016**

Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 12 décembre 2016, à l'unanimité des présents et représentés.

### **2ème Objet : DELIBERATION - APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a acté le 24 novembre dernier le schéma de mutualisation et qui a été reçu début janvier par l'ensemble des membres du conseil municipal pour lecture. Celui-ci est présenté en 4 grands thèmes et 22 familles d'actions. Ce projet de schéma

nécessite des remarques et servira de base au travail de fusion à venir.

Monsieur le Maire précise que le dossier a été préparé par le cabinet Landeau. Cette étude vise à maîtriser les coûts plus qu'à les réduire.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur celui-ci.

Il est ressorti d'une précédente réunion que les élus s'interrogent sur la mutualisation des agents, du matériel, de la restauration scolaire et de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire a répondu que la mutualisation des agents entre collectivités n'était pas effective à ce jour, seule la mise à disposition ponctuelle pourrait être envisagée, de même que pour l'utilisation du gros matériel.

Concernant la restauration scolaire, il n'est pas question de passer par un prestataire de service, chaque commune conserve son système de fonctionnement. Le but de la mutualisation étant surtout de créer un réseau de travail, faire des commandes groupées, et favoriser les circuits courts d'achat.

Quant à la salle des fêtes, il serait opportun de créer un calendrier intercommunal (tarifs et disponibilités), tout en gardant la location à chaque commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés (POUR : 11 – ABST : 1)

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au schéma de mutualisation intercommunal tel que présenté.
- **SOUHAITE** que les remarques sus mentionnées soient intégrées comme base de travail dans la fusion à venir.

Pour information, la cantine scolaire est à régler à la Trésorerie de St Calais, et tout ce qui concerne le service jeunesse communautaire sera réglé à la trésorerie de Connerré.

### **3ème Objet : CIMETIERE / COMPLEMENT DE TRAVAUX POUR LA REPRISE DE CONCESSIONS**

Monsieur le Maire fait état aux membres du Conseil Municipal d'un devis complémentaire de l'entreprise DULUARD concernant des travaux supplémentaires (nombre de niveaux supérieurs à la moyenne prévue dans certaines concessions) pour le coût de reprise des sépultures dans le cimetière communal.

Il est précisé que le montant de cette facture complémentaire étant de 3 957 € TTC, celle-ci se trouve dans le champ de compétences déléguées au Maire par le Conseil Municipal. Celle-ci est subdivisée comme suit :

<b>Intitulés</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix en €TTC</b>
Exhumations complémentaires	14	1 120.00
Enlèvement des caveaux		1 980.00
Reliquaires en bois		350.00
Re-inhumation dans l'ossuaire		55.00
Cercueil en sapin		452.00
<b>TOTAL Général</b>		<b>3 957.00</b>

L'entreprise reviendra recombler les affaissements si besoin en cas de tassement de terrain après la mauvaise saison (prestation prévue dans le devis de base).

Pour information, l'ensemble facturé (devis initial et complémentaire) reste inférieur à la deuxième proposition reçue.

### **4ème Objet : DELIBERATION - CREANCE ETEINTE D'UN MONTANT DE 237.00€**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter la demande de la Trésorerie en date du 10 janvier 2017, concernant une créance éteinte d'un montant de 237.00€.

La créance est dite éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public. Une créance éteinte constitue donc une charge définitive pour la collectivité créancière qui doit être constatée par l'assemblée délibérante. Pour la commune de Coudrecieux, les créances éteintes sont les suivantes :

- **Budget Commune - exercice 2013 : 237.00€ - motif surendettement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ACCEPTE** les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 237.00€.
- Etant précisé que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017, et que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2017 au compte 6542.

#### **5ème Objet : DELIBERATION - PROJET DE STELE COMMEMORATIVE**

Suite à la demande de Damien Ricaux concernant un projet de stèle commémorative, Monsieur le Maire lui laisse la parole.

Entre novembre 1940 et avril 1942, la commune de Coudrecieux a accueilli un camp de transit de nomades, sur l'ancien site de la Verrerie de la Pierre. Mais, à ce jour, elle ne possède toujours pas de lieu commémoratif de ces événements.

Ce camp a d'abord reçu les nomades de Bretagne provenant notamment du camp de Plénée-Jugon, puis des nomades arrêtés par les gendarmeries locales.

M. Damien Ricaux demande au Conseil Municipal la possibilité de créer une commission communale afin de travailler sur la création d'un lieu commémoratif, avec la mise en place d'une plaque ou d'un panneau commémoratif, avec la collaboration d'écoles ou de collèges.

M. Ricaux et Mme PILET se proposent en tant que membres de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés,

- **DECIDE** de créer une commission communale pour la pose d'une stèle commémorative (POUR : 9 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 3)
- **DESIGNE** M. Damien RICAUX et Mme Florence PILET comme membres de cette commission,

#### **6ème Objet : DELIBERATION - POINT SUR LE DOSSIER ECOLE ET AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LES DOCUMENTS INHERENTS AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la demande de subvention au titre de LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017 de Mme la Députée Marietta KARAMANLI, concernant la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de rénovation de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention au titre de la RESERVE PARLEMENTAIRE 2017 dans le cadre du projet de 2<sup>nd</sup> tranche de rénovation de l'école.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier

→ **Arrivée à 20h45 de M. Marcel MIARD.**

#### **7ème Objet : DELIBERATION - VALIDATION DE L'AGENDA ACCESSIBILITE**

Suite aux remarques de la DDT, il s'avère que le projet Ad'AP n'est pas complet. Il faut donc le finaliser et que celui-ci soit de nouveau validé par le Conseil Municipal.  
Le nouveau projet Ad'ap est proposé comme suit :

### **Mairie de Coudrecieux – 21 rue de la Mairie**

#### **EXTERIEUR/AGENCE POSTALE COMMUNALE – ESTIMATION TRAVAUX : 500€**

Travaux à prévoir :

- Mettre un guide tactile au sol
- Remplacement de la poignée de porte de la Mairie

#### **INTERIEUR MAIRIE/AGENCE POSTALE COMMUNALE –ESTIMATION TRAVAUX : 1 500€**

Travaux à prévoir :

- Mettre un guide tactile au sol
- Revoir l'éclairage du couloir, de l'APC et du secrétariat
- Remplacement des poignées de porte des deux bureaux

### **Ecole des noisetiers – 19 rue de la Mairie**

#### **ENTREE DE L'ECOLE AU NIVEAU DU PORTAIL – ESTIMATION TRAVAUX : 12 000€**

Travaux à prévoir :

- Mettre un guide tactile au sol sur la passage piéton
- Revoir la sécurité de la sortie de l'école directement sur la route par la mise en place de barrières et la reconfiguration de l'espace par un changement de portail
- Remettre de niveau le bitume devant l'accès de l'école

#### **CLASSE MATERNELLE ET CLASSE CP/CE 1 ESTIMATION TRAVAUX : 4 000 €**

Concernant la classe de maternelle, il y a un accès PMR mais avec une pente de 10 %

Travaux à prévoir pour la classe de CP/CE 1 et Entrée de la Classe Maternelle :

- Réaliser une rampe commune pour l'accès aux deux classes avec un côté rampe et un côté escalier et un garde-corps pour sécuriser.
- Il faut également prévoir un guide tactile au sol.

#### **CLASSE CE 2/CM 1/ CM 2 ET CANTINE SCOLAIRE ESTIMATION TRAVAUX : 6 500 €**

Travaux à prévoir pour ces deux accès :

- Les deux accès étant très proches l'un de l'autre, il faut prévoir une rampe commune avec un garde-corps adapté aux réglementations.
- Il faut également un guide tactile au sol.

#### **BIBLIOTHEQUE ET SANITAIRES DE L'ECOLE ESTIMATION TRAVAUX : 500 €**

Travaux à prévoir pour ces deux accès :

- Faire un raccord en goudron pour supprimer les 2 petites marches de 5 cm

### **Salle des Fêtes - 23 Rue de la Mairie**

#### **ENTREE DE LA SALLE DES FETES ESTIMATION TRAVAUX : 9 000 €**

Travaux à prévoir :

- Faire une rampe selon la réglementation en vigueur et prévoir la transformation du SAS
- Mettre un guide tactile au sol
- Au niveau du parking, prévoir une place de stationnement PMR

#### **VÉRANDA PUIS ENTRÉE DANS LA SALLE DES FÊTES**

Travaux à prévoir :

- Remplacer le revêtement de sol existant par un revêtement adapté et remédier au problème de niveau.
- Revoir le niveau d'ouverture de la porte et la poignée de porte non accessible PMR

#### **TOILETTES PUBLIQUES ET DE LA SALLE DES FÊTES ESTIMATION TRAVAUX : 1 000 €**

Une toilette PMR avec barre d'appui, un lavabo et un WC à hauteur réglementaire.

Travaux à prévoir :

- Faire un raccord en goudron pour supprimer la petite marche de 5 cm
- Remplacer la porte pour qu'elle soit accessible aux PMR

#### **Bibliothèque Municipale – 31 rue de la Mairie**

##### **Travaux à prévoir**

**ESTIMATION : 500€**

- Mise en place de barres d'appui de chaque côté de la porte pour aider à monter et à descendre
- Bande de couleurs sur le pas de porte

En ce qui concerne le PMR demande de dérogation au vue de l'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment : trottoir très étroit à proximité de la voie départementale.

#### **Eglise St Sigismond – Place de l'Eglise**

##### **Demande de dérogation :**

**ESTIMATION TAVAUX : 200€**

Impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment : relief du terrain et proximité de la voie départementale. Préservation d'un bâtiment classé au titre des monuments historiques. Travaux et aménagements à prévoir :

- Guide tactile au sol
- Places réservés devant pour les malentendants et malvoyants (panonceaux)

#### **Cimetière - Rue de la Fontaine**

Travaux à prévoir :

**ESTIMATION TRAVAUX : 500 €**

Guide podotactile autour du monument

#### **Eglise des Loges - Hameau des Loges**

Travaux à prévoir :

**ESTIMATION TRAVAUX : 5 000 €**

Préservation d'un bâtiment classé au titre des monuments historiques

Aménagement éventuellement à prévoir dans l'avenir :

- Mise en place d'une rampe sur un côté des marches
- Eclairage à l'intérieur de l'Eglise
- Eclairage des marches
- Places réservées devant pour malvoyant et malentendant (panonceaux)

**Investissement dans un amplificateur mobile (boucle magnétique) pour les personnes malentendantes afin d'équiper les bâtiments de la commune : 500€**

**ESTIMATION TOTAL DES TRAVAUX : 41 700 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, (à 13 voix POUR -0 CONTRE - 1 ABSTENTION),

- **ADOpte** l'Agenda d'Accessibilité, comme présenté ci-dessus, d'un montant prévisionnel de 41 700 €, sur une période de 2 ans.

#### **8ème Objet : DELIBERATION - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE INOVALYS (Analyses cantine)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la nouvelle convention de la société Inovalys pour l'année 2017.

Le coût annuel de la convention s'élève à 291.99€ HT comprenant 3 analyses annuelles, pour une durée de trois ans, déterminé comme suit :

<b>Prestations programmées</b>	<b>Tarifs unitaires 2017 *</b>	<b>Quantité annuelle</b>	<b>Coût total (€ HT)</b>
Produits finis	65.43	3	196.29

Contrôle de surfaces	12.00	3	36.00
Ramassage	19.90	3	59.70
<b>COUT TOTAL ANNUEL</b>			<b>291.99</b>

\*Ces tarifs sont successibles d'être modifiés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier

### **9ème Objet : DEMATERIALISATION DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dès le 27 février 2017, les Cartes d'identité ne seront plus instruites par les petites mairies.

La demande de carte d'identité sera effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et dématérialisée. C'est-à-dire par les mairies qui sont équipées d'un dispositif d'empreintes digitales (bornes biométriques).

Ce qui implique de repenser l'accès au service public des usagers afin de leur permettre de bénéficier de prestations dont ils ont besoin notamment par le développement d'une démarche en ligne.

Afin de continuer à accompagner nos administrés sur cette démarche, nous avons la possibilité de mettre en place un espace numérique afin que la population ne soit pas seule face à ce changement, notamment les personnes âgées. Il est demandé au Conseil Municipal de se positionner sur la mise en place ou non de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DECIDE** de mettre en place un espace numérique pour l'accompagnement des usagers à l'établissement des documents préparatoires à l'établissement de leur carte nationale d'identité.

Il faudra vérifier si l'ordinateur portable de la mairie peut être utilisé et adapté pour ce service.

### **10ème Objet : TRAVAUX ECOLE PROCEDURE A MARCHE ADAPTE - DECISION DE RELANCE DES MARCHES INFRUCTUEUX**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'ouverture des plis concernant les travaux de l'école, la commune n'a reçu aucune proposition pour le lot :

- Lot n°2 : « menuiseries extérieures/PVC »

Et les propositions pour deux autres lots ont été très largement au-dessus du prix d'estimation initiale:

- Lot n°1 : « Façade Installation de chantier »
- Lot n°5 : « plomberie chauffage »

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à relancer le marché pour ces trois lots.

Pour information, la commission d'appel d'offre aura lieu le lundi 06 mars 2017, les dépôts des offres se faisant jusqu'au lundi 06 mars 2017, à 11h45.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer les trois lots infructueux
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents inhérents à ce dossier.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Point sur le Congrès Cantonal 2017 ACPG :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un courrier a été envoyé à Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal de Bouloire concernant l'organisation par la commune de Coudrecieux du Congrès Cantonal des anciens combattants pour l'année 2017.

Il est rappelé que la Commune de Coudrecieux a appris par l'intermédiaire de l'association des ACPG de Coudrecieux que le congrès cantonal des anciens combattants devant être organisé pour l'année 2017 par la commune de Bouloire suivant le calendrier prévisionnel préétabli, ne pourrait pas l'être.

Le président de l'association communale ayant demandé si cette manifestation pouvait se dérouler à Coudrecieux, une réponse positive, dans un souci de solidarité et de bonne relation entre communes, lui avait été donnée.

Mais suite à la mise à l'écart des petites communes du Pays Bilurien dans le positionnement des postes de vice-président de la nouvelle communauté de communes, cela montre le manque d'esprit de coopération intercommunale qu'il peut exister dans cette nouvelle organisation intercommunale.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal a décidé que la commune de Coudrecieux n'organisera pas le congrès à la place de la Commune de Bouloire en 2017.

■ **Point sur la Commission Finances** du 30 janvier 2017:

Monsieur le Maire donne les derniers résultats d'excédent qui résultent de la gestion 2016, soit environ :

- Pour la commune :
  - Recettes de fonctionnement : + 189 776.76€
  - Recettes d'Investissement : + 186 068.23€
- Pour l'Assainissement :
  - Recettes d'exploitation : + 46 087.52€
  - Recettes d'Investissement : + 16 369.21€

Monsieur Jean-Luc EPINEAU regrette que les documents élaborés en amont de la commission finances ne soient pas envoyés au préalable à l'ensemble des membres de la commission. Il souhaiterait que pour la prochaine commission les documents soient envoyés au moins 10 jours à l'avance.

## QUESTIONS DIVERSES

☞ Monsieur Marcel MIARD informe le conseil municipal que le secrétariat de mairie a fait des erreurs dans les dates sur les documents de convocation de conseil, qu'il faudrait faire plus attention la prochaine fois. De plus, il souhaiterait que les dates de réunion de conseil municipal reviennent le dernier lundi de chaque mois.

Monsieur le Maire et l'ensemble des membres du conseil présent approuvent cette demande. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 27 février 2017.

☞ Madame Charlotte PECATTE demande des informations sur le remplacement de Madame Edwige ROLLAND au poste d'ATSEM,  
Monsieur le Maire répond que l'arrêt de Mme ROLLAND sera sans doute de deux mois minimum, et qu'un entretien a été réalisé pour effectuer son remplacement après les vacances de février.

Concernant l'assurance du personnel, un devis a été demandé auprès de Groupama (CIGAC) afin de connaître la surcoût engendré par l'intégration des charges patronales dans la formule d'assurance.

☞ Madame Charlotte PECATTE demande si le problème d'internet dans la bibliothèque est résolu.

Monsieur Gilbert CUREAU informe que le prestataire est passé ce jour pour les problèmes d'internet de la mairie et de la bibliothèque. Un routeur va être installé à la Mairie et un autre à la bibliothèque.



Monsieur Damien RICAUX indique au conseil qu'il faudrait qu'un câble internet soit installé dans le bureau du Maire afin qu'il n'y ait plus de Wifi d'utilisé dans la Mairie ni dans l'école, le Wifi posant un problème de sécurité dans l'accès aux documents sur réseau Mairie.

- ☞ Monsieur Damien RICAUX demande pourquoi il y a une table de pique-nique dans le jardin, derrière la salle des fêtes.  
Monsieur le Maire répond qu'elle est stockée en attendant l'été pour être restaurée avant de les replacer dans le chemin de randonnée aux Loges avant le moulin.
- ☞ Monsieur Damien RICAUX demande si le plancher au niveau des cloches de l'Eglise peut être vérifié, il y a des trous dans certaines planches.
- ☞ Monsieur Gilbert CUREAU informe les membres du Conseil que la société SOGETEC passera le jeudi 16 février à 14h00 afin de réceptionner les travaux.  
La commune est dans l'attente de la réponse de l'entreprise BOUET (peinture et isolation thermique) pour boucher les trous.  
3 entreprises d'électricité vont être contactées afin de proposer des devis pour l'éclairage de l'Eglise des Loges.

**Séance levée à 21h25**

Pour extrait conforme,  
Suivent les signatures au registre  
Le Maire, Laurent GOUPIL